

DÉPARTEMENT  
De l'Aude



ARRONDISSEMENT

De Narbonne

**MAIRIE DE GRUISSAN**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-080**  
**Séance du 26 septembre 2022**

**Convention relative à la prestation de service unique à taux fixe avec la Mutuelle Sociale Agricole  
Grand Sud**

*Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au Palais des congrès à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel CAREL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en application de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire étant empêché.*

**PRÉSENTS :**

CAREL M – BESSE JB- BEDOS A – DOMENECH A - LENOIR A - LIGNON L - LAJUS ML - VETRO MH –  
GAUBERT JB - MARONDA BAILLUS M - LAVOUE JM - EVE P - ESPITAILLE C - DUPUIS P - GIMENEZ J -  
LEVEAU G - FERRASSE S - LIMONGI MS - CARBONEL M- BALLARIN J

**PROCURATIONS :**

- CODORNIOU D à CAREL.M
- AZIBERT G à GIMENEZ J
- BEHLERT J à LAJUS ML
- FUENTES MA à BEDOS A
- N OLIVIER à CARBONEL M
- VIAUD JP à LIMONGI S

**ABSENTS OU EXCUSÉS :**

- CODORNIOU D
- BEHLERT J
- AZIBERT G
- FUENTES MA
- PARRA B
- DURAND JL
- SANTACATALINA H
- OLIVIER N
- VIAUD JP

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** LAJUS ML

Convocation du : 16 septembre 2022

Affichage du : 27 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture  
011-211101704-20220926-2022-080-DE  
Date de réception préfecture : 29/09/2022

Monsieur le Premier Adjoint au Maire expose :

La Prestation de Service Unique (PSU) est versée par la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) aux gestionnaires d'Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), en complément de la participation financière des familles.

Cette prestation permet de mieux répondre aux besoins d'accueil, d'améliorer l'accessibilité et de garantir un tarif horaire adapté aux revenus des familles.

La convention a pour objet de déterminer les conditions juridiques et techniques de mise en œuvre de la PSU entre la MSA Grand Sud et la mairie de Gruissan.

Cette convention est conclue à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°3 « Enfance et jeunesse, sport, santé, vie associative et citoyenneté » du 06 septembre 2022

Décide à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration,

↳ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la Prestation de Service Unique à Taux Fixe avec la MSA Grand Sud annexée à la présente.

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Michel CAREL



La Secrétaire de séance,

Marie-Lou LAJUS



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :  
Transmission au Représentant de l'État le... 29/09/2022  
Publication le.....  
Notification le.....

Pour le Maire, et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Joan Manuel BACO

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Joan Manuel Baco, the Director General of Services.